



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte



19121174

Déposé / Reçu le

30 AOUT 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/09/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0452.299.023

Dénomination

(en entier) : FOUNDATION ASTRAZENECA

(en abrégé) :

Forme juridique : Fondation d'utilité publique

Siège : Alfons Gossetlaan 40 boîte 201, 1702 Groot-Bijgaarden

Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 juin 2019:

Démission et nomination d'un administrateur:

Le conseil d'administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Hervé Dussart (éisant domicile à 1702 Groot-Bijgaarden, Alfons Gossetlaan 40, boîte 201) en qualité d'administrateur de la Fondation avec effet au 1er juin 2019.

Le conseil d'administration a décidé de nommer la personne suivante en tant qu'administrateur de la Fondation, pour une durée indéterminée avec effet immédiat:

- Madame Anne-Laure Dreno, née le 18 juin 1972 à Paris, éisant domicile à 1702 Groot-Bijgaarden, Alfons Gossetlaan 40, boîte 201.

Le conseil d'administration a ratifié pour autant que de besoin tous les actes accomplis par Madame Dreno en cette qualité depuis le 1er juin 2019.

Tous les actes qui engagent la Fondation doivent porter la signature soit du président et d'un administrateur, soit de deux administrateurs qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une délibération du conseil d'administration, soit d'une personne spécialement habilitée par une délibération de ce dernier, à l'effet d'un acte déterminé.

La correspondance et les actes de gestion journalière portent la signature, soit du président, soit de l'administrateur délégué, sans préjudice à toute délégation de signature que ces personnes peuvent effectuer, sous leur responsabilité.

Le conseil d'administration a décidé de donner procuration à Maître Didier De Vliegheer, Maître Louise-Anne Bertin et/ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh SPRL, situé à 1000 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 120, chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions susmentionnées de la Fondation en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Fondation auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Fondation aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Fondation, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Julie Salteur

Avocat et mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature